Un appel d'universitaires juifs aux d

Un collectif de 127 intellectuels juifs du monde entier appelle les députés français à ne pas apporter leur soutien à une proposition de résolution sur la lutte contre l'antisémitisme, qui doit être débattue et votée les 3 et 4 décembre, à l'Assemblée nationale. Ce texte, qui associe antisémitisme et antisionisme est, selon eux, « hautement problématique »

Les députés doivent se prononcer, mardi 3 décembre, sur une proposition de résolution visant à lutter contre l'antisémitisme, déposée par le député La République en marche (LRM) Sylvain Maillard. Controversé, ce texte propose que la France adopte, à la suite du Parlement européen, la définition de l'antisémitisme établie par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), en 2016. Celle-ci inclut *« les manifestations de haine à l'égard de l'Etat d'Israël justifiées par la seule perception de ce dernier comme collectivité juive »*, rappelle le texte de M. Maillard. Lors du dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), le 21 février, Emmanuel Macron s'était dit favorable à l'adoption de cette définition non contraignante, jugeant que l'antisionisme constitue *« une des formes modernes de l'antisémitisme »*.

Le 3 décembre, l'Assemblée nationale va débattre et voter une proposition de résolution sur la lutte contre l'antisémitisme. Cette résolution est hautement problématique.

Nous, universitaires et intellectuels juifs, d'Israël et d'ailleurs, dont beaucoup de spécialistes de l'antisémitisme et de l'histoire du judaïsme et de l'Holocauste, élevons notre voix contre cette proposition de résolution.

La montée de l'antisémitisme dans le monde, y compris en France, nous préoccupe profondément. Nous considérons l'antisémitisme et toutes les autres formes de racisme et de xénophobie comme une menace réelle contre laquelle il convient de lutter avec la plus grande fermeté, et exhortons le gouvernement et le Parlement français à le faire.

Tout en soulignant fermement notre préoccupation, nous nous opposons à la proposition de résolution sur l'antisémitisme pour deux raisons principales, et appelons les députés de l'Assemblée nationale à ne pas y apporter leur soutien.

Premièrement, l'exposé des motifs de la proposition de résolution associe l'antisionisme à l'antisémitisme. Il assimile même l'antisionisme à l'antisémitisme en précisant que *« critiquer l'existence même d'Israël en ce qu'elle constitue une collectivité composée de citoyens juifs revient à exprimer une haine à l'égard de la communauté juive dans son ensemble »*.

Avant de poursuivre notre argumentation, nous déplorons que l'exposé des motifs désigne Israël comme *« une collectivité composée de citoyens juifs »*. Environ 20 % de la population d'Israël sont des citoyens palestiniens, dont la plupart sont musulmans ou chrétiens. La désignation choisie occulte et nie leur existence. Nous considérons cette approche comme très problématique, compte tenu également de l'engagement de votre pays en faveur d'une définition de la citoyenneté française qui n'est pas basée sur l'ethnicité.

Nos opinions sur le sionisme peuvent être diverses, mais nous pensons tous, y compris ceux qui se considèrent comme sionistes, que cet amalgame est fondamentalement faux. Pour les nombreux juifs se considérant antisionistes, cet amalgame est profondément injurieux.

L'antisionisme est un point de vue légitime dans l'histoire juive, et il a une longue tradition, y compris en Israël. Certains juifs s'opposent au sionisme pour des raisons religieuses, d'autres pour des raisons politiques ou culturelles. De nombreuses victimes de l'Holocauste étaient antisionistes. Le projet de résolution les déshonore et offense leur mémoire, en les considérant rétroactivement comme antisémites.

> POUR LES NOMBREUX JUIFS SE CONSIDÉRANT ANTISIONISTES, CET AMALGAME EST PROFONDÉMENT INJURIEUX

Pour les Palestiniens, le sionisme représente la dépossession, le déplacement, l'occupation et les inégalités structurelles. Il est cynique de les stigmatiser comme antisémites parce qu'ils s'opposent au sionisme. Ils s'opposent au sionisme non par haine des juifs, mais parce qu'ils vivent le sionisme comme un mouvement politique oppressif. Agir ainsi témoigne d'une grande insensibilité et d'une politique de deux poids, deux mesures, sachant qu'Israël nie le droit de la Palestine à exister et mine son existence même.

Il n'y a aucun doute qu'il existe des antisémites parmi les gens qui s'opposent au sionisme. Mais il y a également beaucoup d'antisémites qui soutiennent le sionisme. Il est donc inapproprié et totalement inexact d'identifier de manière générale antisémitisme et antisionisme. En confondant ces deux phénomènes, l'Assemblée nationale compromettrait les efforts vitaux de lutte contre le véritable antisémitisme, qui est multidimensionnel et provient de différents secteurs de la société française.

Approche problématique

Notre seconde objection est que la résolution approuve la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Cette définition est hautement problématique. La résolution prétend que la définition *« permet de désigner le plus précisément possible ce qu'est l'antisémitisme contemporain »*. En réalité, cependant, la définition est peu claire et imprécise, et par conséquent n'est pas un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme. D'autre part, une législation visant à lutter efficacement contre l'antisémitisme et à le poursuivre existe déjà en France.

L'exposé des motifs de la proposition de résolution indique que la définition de l'IHRA *« ne reconnaît pas comme antisémite la critique des politiques de l'Etat d'Israël »*. En réalité, cependant, plusieurs *« exemples contemporains d'antisémitisme »* ont été joints à la définition, qui associe intentionnellement la critique et l'opposition aux politiques de l'Etat d'Israël à l'antisémitisme. Ces exemples sont présentés et considérés comme partie intégrante de la définition.

D'après les exemples et la manière dont ils sont appliqués, il suffit de critiquer Israël d'une manière perçue comme différen
d'autres pays
comme antisém
faveur d'une s
démocratique a
nien pour être c
mite. Il en va de
Israël pour son
lisé. On peut ce
d'accord avec ce
nions sont con
mes et protégée
sion dans tout a
Ainsi, la résoluti
dard injustifiab
contre les Palest

La définition d
pour stigmatise
critiques de l'Et
les organisation
humains et des
situation a été
nents spécialis
L'avocat amér
des rédacteurs o
de l'IHRA, a égal
tre l'utilisation
saper la liberté

La question-cl
quoi tout cela
pouvons pas co
dépendant de l'
pal du gouverne
enraciner son
nexion de la P
toute critique à

Depuis des an
raélien du premi
tanyahou déno
toute opposition
hou lui-même a
milation de l'a
tisme, ainsi que
Cela illustre la m

Premiers sig
Jean-Chris
vale, Ecole p
plan, *profe*
Confino, *p*
la mémoire,
Durning La
cial Science
rite, faculté
départemer
de Jérusale
thématique
kin, *profess*
glais, Unive
Wallach Sc
Shulman,
salem ; **Zee**
hébraïque d

versitaires juifs aux députés français

fs du monde
à ne pas
sition de
sémitisme,
; et
le. Ce texte,
ionisme est,
tique »

, l'exposé des motifs de
e résolution associe l'an-
tisémitisme. Il assimile
isme à l'antisémitisme
ue *« critiquer l'existence*
ce qu'elle constitue une
osée de citoyens juifs re-
une haine à l'égard de la
ve dans son ensemble ».
suivre notre argumenta-
orons que l'exposé des
sraël comme *« une col-*
ée de citoyens juifs ». En-
population d'Israël sont
lestiniens, dont la plu-
lmans ou chrétiens. La
isie occulte et nie leur
considérons cette ap-
très problématique,
galement de l'engage-
ys en faveur d'une défi-
oyenneté française qui
ur l'ethnicité.
ur le sionisme peuvent
ais nous pensons tous,
x qui se considèrent
es, que cet amalgame
lement faux. Pour les
se considérant antisio-
algame est profondé-

est un point de vue légi-
ire juive, et il a une lon-

NOMBREUX

ANT
STES,
GAME EST
ÉMENT
X

gue tradition, y compris en Israël. Certains juifs s'opposent au sionisme pour des raisons religieuses, d'autres pour des raisons politiques ou culturelles. De nombreuses victimes de l'Holocauste étaient antisionistes. Le projet de résolution les déshonore et offense leur mémoire, en les considérant rétroactivement comme antisémites.

Pour les Palestiniens, le sionisme représente la dépossession, le déplacement, l'occupation et les inégalités structurelles. Il est cynique de les stigmatiser comme antisémites parce qu'ils s'opposent au sionisme. Ils s'opposent au sionisme non par haine des juifs, mais parce qu'ils vivent le sionisme comme un mouvement politique oppressif. Agir ainsi témoigne d'une grande insensibilité et d'une politique de deux poids, deux mesures, sachant qu'Israël nie le droit de la Palestine à exister et mine son existence même.

Il n'y a aucun doute qu'il existe des antisémites parmi les gens qui s'opposent au sionisme. Mais il y a également beaucoup d'antisémites qui soutiennent le sionisme. Il est donc inapproprié et totalement inexact d'identifier de manière générale antisémitisme et antisionisme. En confondant ces deux phénomènes, l'Assemblée nationale compromettrait les efforts vitaux de lutte contre le véritable antisémitisme, qui est multidimensionnel et provient de différents secteurs de la société française.

Approche problématique

Notre seconde objection est que la résolution approuve la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Cette définition est hautement problématique. La résolution prétend que la définition *« permet de désigner le plus précisément possible ce qu'est l'antisémitisme contemporain »*. En réalité, cependant, la définition est peu claire et imprécise, et par conséquent n'est pas un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme. D'autre part, une législation visant à lutter efficacement contre l'antisémitisme et à le poursuivre existe déjà en France.

L'exposé des motifs de la proposition de résolution indique que la définition de l'IHRA *« ne reconnaît pas comme antisémite la critique des politiques de l'Etat d'Israël »*. En réalité, cependant, plusieurs *« exemples contemporains d'antisémitisme »* ont été joints à la définition, qui associe intentionnellement la critique et l'opposition aux politiques de l'Etat d'Israël à l'antisémitisme. Ces exemples sont présentés et considérés comme partie intégrante de la définition.

D'après les exemples et la manière dont ils sont appliqués, il suffit de critiquer Israël d'une manière perçue comme différente de ce qui se fait pour d'autres pays pour être considéré comme antisémite. Il suffit d'être en faveur d'une solution binationale ou démocratique au conflit israélo-palestinien pour être considéré comme antisémite. Il en va de même quand on blâme Israël pour son racisme institutionnalisé. On peut certainement ne pas être d'accord avec ces énoncés. Mais ces opinions sont considérées comme légitimes et protégées par la liberté d'expression dans tout autre contexte politique. Ainsi, la résolution crée un double standard injustifiable en faveur d'Israël et contre les Palestiniens.

La définition de l'IHRA est déjà utilisée pour stigmatiser et réduire au silence les critiques de l'Etat d'Israël, notamment les organisations de défense des droits humains et des experts respectés. Cette situation a été condamnée par d'éminents spécialistes de l'antisémitisme. L'avocat américain Kenneth Stern, l'un des rédacteurs originaux de la définition de l'IHRA, a également mis en garde contre l'utilisation de cette définition pour saper la liberté d'expression.

La question-clé est la suivante : pourquoi tout cela se produit-il ? Nous ne pouvons pas considérer cela comme indépendant de l'agenda politique principal du gouvernement israélien visant à enraciner son occupation et son annexion de la Palestine et à faire taire toute critique à l'égard de cet agenda.

Depuis des années, le gouvernement israélien du premier ministre Benjamin Nétanyahou dénonce comme antisémite toute opposition à sa politique. Nétanyahou lui-même a défendu avec force l'assimilation de l'antisionisme à l'antisémitisme, ainsi que la définition de l'IHRA. Cela illustre la manière dont la lutte contre l'antisémitisme a été instrumentalisée pour protéger le gouvernement israélien.

C'est avec inquiétude que nous constatons que ces efforts du gouvernement israélien trouvent un soutien politique, jusqu'en France. Nous invitons ainsi l'Assemblée nationale à lutter contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de racisme, mais sans aider le gouvernement israélien dans son programme d'occupation et d'annexion.

Instrumentalisation

Cette proposition de résolution n'est pas un moyen crédible et efficace d'y parvenir. L'antisémitisme doit être combattu sur des bases universelles, au même titre que d'autres formes de racisme et de xénophobie, pour lutter contre la haine. L'abandon de cette approche universaliste conduira à une polarisation accrue en France, ce qui nuirait également à la lutte contre l'antisémitisme.

Dans ce contexte, nous notons que la proposition de résolution est également en contradiction avec la position de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Dans son rapport de 2018 sur la lutte contre le racisme, la CNCDH a averti que la définition de l'IHRA risque d'affaiblir l'approche universelle française de la lutte contre le racisme et a insisté sur *« la vigilance pour ne pas confondre racisme et critique légitime d'un Etat et de sa politique »*.

Nous prions l'Assemblée nationale de ne pas soutenir une résolution qui assimile à tort l'antisionisme à l'antisémitisme. Ne soutenez pas une résolution qui approuve la définition politisée de l'antisémitisme par l'IHRA, d'autant plus si elle le fait sans se distancier des exemples problématiques de la définition qui concernent Israël. ■

Premiers signataires :

Jean-Christophe Attias, *professeur et titulaire de la chaire de pensée juive médiévale, Ecole pratique des hautes études, université Paris-Sciences & Lettres;* **Jane Caplan,** *professeure émérite d'histoire européenne moderne, université d'Oxford;* **Alon Confino,** *professeur, directeur de l'Institut d'études de l'Holocauste, du génocide et de la mémoire, université du Massachusetts;* **Tamar Garb,** *professeur d'histoire de l'art ;* **Durning Lawrence,** *directrice de l'Institute of Advanced Studies in Humanities and Social Sciences, University College, Londres;* **Sonia Dayan-Herzbrun,** *professeure émérite, faculté de sciences sociales, université Paris-Diderot;* **Amos Goldberg,** *professeur, département d'histoire du judaïsme et du judaïsme contemporain, Université hébraïque de Jérusalem;* **David Harel,** *professeur, département de sciences informatiques et mathématiques appliquées, Institut Weizmann des sciences à Paris;* **Amnon Raz-Karkotzkin,** *professeur d'histoire juive ;* **Alice Shalvi,** *professeure émérite, département d'anglais, Université hébraïque de Jérusalem et Université Ben-Gourion du Néguev;* **Joan Wallach Scott,** *professeure émérite, Institute for Advanced Study, Princeton;* **David Shulman,** *professeur, département d'études asiatiques, Université hébraïque de Jérusalem ;* **Zeev Sternhell,** *professeur émérite titulaire de la chaire Léon-Blum, Université hébraïque de Jérusalem La liste complète est consultable sur Lemonde.fr.*